



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

## Rubcol B

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** Rubcol B  
**Code du produit** Aucun(e).

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** Agents de réticulation

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société/entreprise** Habasit GmbH (Deutschland), Only Representative  
Babenhäuser Str. 31  
D-64859 Eppertshausen  
+49 6071 969 0 (Lu - Ve, 7.30h - 17h)  
  
FDS info: [product.safety@habasit.com](mailto:product.safety@habasit.com)

Contact national:  
Habasit France S.A.S.  
41, rue Alfred Kastler  
F-68200 Mulhouse  
Tel. +33 389 338 903 (Lu - Je, 8.15h - 12, 13.30 - 17.00h)  
(Ve 8.15h - 12.00h, 13.30h - 15.30h)  
E-Mail: [ventesHabasit.france@habasit.com](mailto:ventesHabasit.france@habasit.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** France: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA; INRS) (24h/ 7 jours sur 7)  
Belgique: 070 245 245 (Centre Antipoisons)

**Date d'émission** 05.12.2018

**Version** 03 (Version précédente: 02)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Cancérogénicité, Catégorie 2, H351  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373  
Sensibilisants respiratoires, Catégorie 1, H334  
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336  
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

#### Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

#### Informations supplémentaires

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### Identificateur de produit

ethyl acetate, No.-CAS 141-78-6, No.-CE 205-500-4, No REACH 01-2119475103-46-XXXX  
4-Isocyanatosulphonyltoluene; Tosyl isocyanate, No.-CAS 4083-64-1, No.-CE 223-810-8  
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate; diphenylmethane-4,4'-diisocyanate, No.-CAS 101-68-8, No.-CE 202-966-0, No REACH 01-2119457014-47-XXXX

#### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
ethyl acetate	50% - 75%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225, EUH066	No.-CAS: 141-78-6 No.-CE: 205-500-4 No.-Index: 607-022-00-5 No REACH: 01-2119475103-46-XXXX
4-Isocyanatosulphonyltoluene; Tosyl isocyanate	0.5% - 1%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Resp. Sens. 1 H334, EUH014 [CEy2: C ≥ 5 %   SSEIn3: C ≥ 5 %   CSk2: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 4083-64-1 No.-CE: 223-810-8 No.-Index: 615-012-00-7
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate; diphenylmethane-4,4'-diisocyanate	20% - 30%	Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317 [CEy2: C ≥ 5 %   CSk2: C ≥ 5 %   SensIn1: C ≥ 0,1 %   SSEIn3: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 101-68-8 No.-CE: 202-966-0 No.-Index: 615-005-00-9 No REACH: 01-2119457014-47-XXXX

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Vertiges. Vertiges. Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Isocyanates.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires appropriés.

**ethyl acetate (CAS 141-78-6)**

Belgium - Occupational Exposure Limits - TWAs 400 ppm TWA  
1461 mg/m<sup>3</sup> TWA  
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME) 400 ppm TWA [VME]  
1400 mg/m<sup>3</sup> TWA [VME]

**4,4'-methylenediphenyl diisocyanate; diphenylmethane-4,4'-diisocyanate (CAS 101-68-8)**

Belgium - Occupational Exposure Limits - TWAs 0.005 ppm TWA  
0.052 mg/m<sup>3</sup> TWA  
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME) 0.01 ppm TWA [VME]  
0.1 mg/m<sup>3</sup> TWA [VME]  
France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT) 0.02 ppm STEL [VLCT] (5 min)  
0.2 mg/m<sup>3</sup> STEL [VLCT] (5 min)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Protection individuelle**

*Protection respiratoire* En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Filtre ABEK Filtre ABEK-P3 Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

*Protection des mains* Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Ne pas porter des gants de cuir. Ne pas porter des gants de coton.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Ambre.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.

---

Rubcol B Date d'impression

<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	>70°C
<b>Point d'éclair:</b>	-4°C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	0.95 g/ml (20°C)
<b>Hydrosolubilité:</b>	Se décompose au contact avec de l'eau.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## ***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable jusqu'à environ 80 °C.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<p>Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. <b>ethyl acetate (CAS 141-78-6)</b> Dermal LD50 Rabbit &gt; 18000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 4000 ppm 4 h(HSDB) Oral LD50 Rat = 5620 mg/kg (NLM_CIP) <b>4-Isocyanatosulphonyltoluene; Tosyl isocyanate (CAS 4083-64-1)</b> Inhalation LC50 Rat &gt; 640 ppm 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 2234 mg/kg (NLM_CIP) <b>4,4'-methylenediphenyl diisocyanate; diphenylmethane-4,4'-diisocyanate (CAS 101-68-8)</b> Inhalation LC50 Rat = 369 mg/m<sup>3</sup> 4 h(NZ_CCID) Oral LD50 Rat = 31600 mg/kg (JAPAN_GHS)</p>
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Les isocyanates peuvent provoquer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation du système respiratoire aboutissant à une sensation d'oppression dans la poitrine, une respiration sifflante et un état asthmatique.
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Effets narcotiques
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	donnée non disponible
<b>Expérience chez l'homme</b>	donnée non disponible
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	Inhalation. Contact avec la peau.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Vertiges Somnolence Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**      Lassitude

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>ethyl acetate (CAS 141-78-6)</b> Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 220 - 250 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 484 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 352 - 500 mg/L [semi-static] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 560 mg/L [Static] (EPA)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Partiellement biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	donnée non disponible

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent. 080501 - déchets d'isocyanates
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethyl acetate). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 33. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Code de restriction en tunnels D/E
<b>IMDG</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethyl acetate). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Non.
<b>IATA</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (ethyl acetate). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethyl acetate). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

**ethyl acetate (CAS 141-78-6)**

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([205-500-4])
<b>4-Isocyanatosulphonyltoluene; Tosyl isocyanate (CAS 4083-64-1)</b>	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>4,4'-methylenediphenyl diisocyanate; diphenylmethane-4,4'-diisocyanate (CAS 101-68-8)</b>	
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 56[a]. (Conditions of restrictions 27 December 2010)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([202-966-0])
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 14
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DSD/DPD: Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Classification conformément au Règlement (CE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP).
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).
<b>Autres informations</b>	Fabriqué(e) en: Suisse Habasit AG Römerstrasse 1 4153 Reinach/BL, Switzerland Phone: +41 (0)61 715 15 15 (Mo - Fr, 7.30h - 17h) SDS info: product.safety@habasit.com
<b>Mode d'emploi</b>	Uniquement pour utilisation industrielle. N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.